

Les espèces invasives

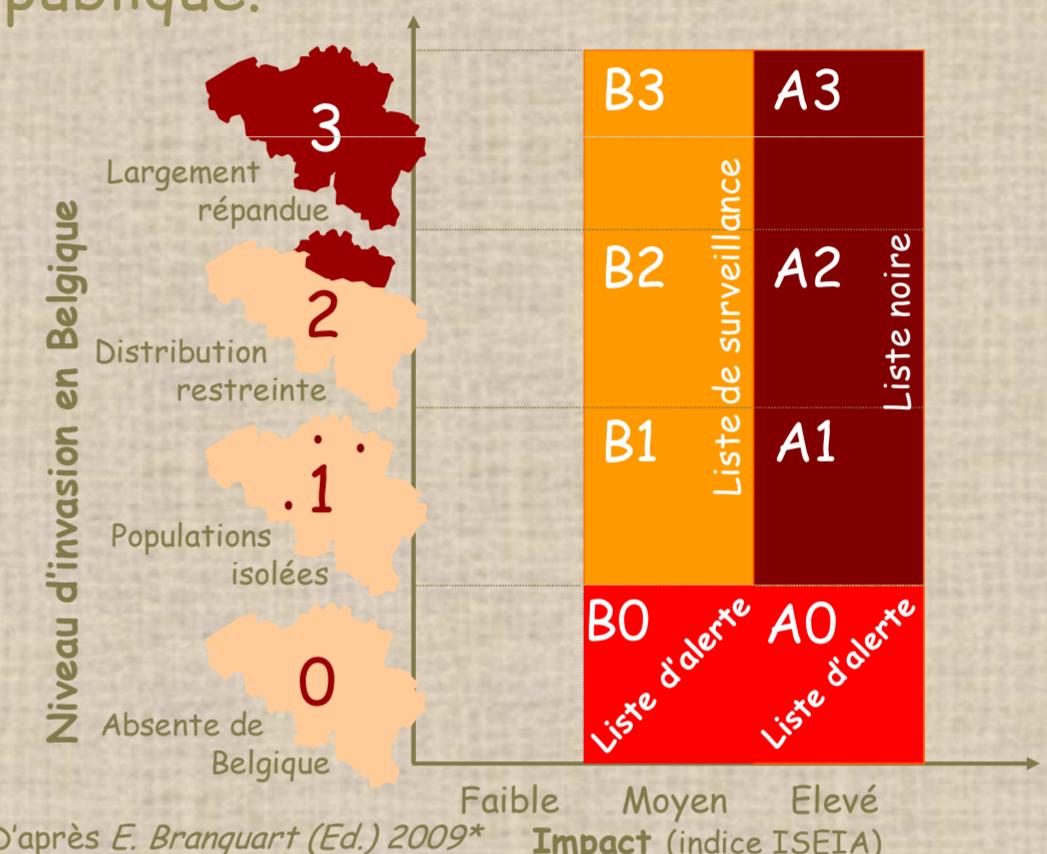
Une espèce invasive, ou exotique envahissante, est définie comme étant :

- d'origine exotique ;
- introduite par l'homme de manière intentionnelle ou accidentelle en dehors de son aire de distribution naturelle et ce après l'an 1500, date marquant le début des échanges commerciaux intercontinentaux ;
- capable de se naturaliser c'est-à-dire de se reproduire de manière conséquente et de se maintenir sans intervention directe de l'homme ;
- possédant un potentiel de dispersion important.

Plusieurs impacts négatifs, liés à ces espèces invasives, s'inscrivent à plusieurs niveaux : des impacts environnementaux, des impacts socio-économiques et des impacts liés à la santé publique.

En Belgique, une classification des espèces invasives (présentes en Belgique et dans certains pays voisins) est générée par la Plate-forme Biodiversité* sur base d'un protocole d'évaluation de l'impact environnemental selon plusieurs paramètres (potentiel de dispersion, impacts sur les espèces natives, etc.) mais aussi la distribution géographique en Belgique.

Ainsi, une liste noire reprend les espèces invasives ayant un **impact environnemental élevé** (catégorie A) alors que la liste grise (ou de surveillance) reprend les espèces invasives ayant un **impact environnemental modéré** sur base des connaissances actuelles (catégorie B).



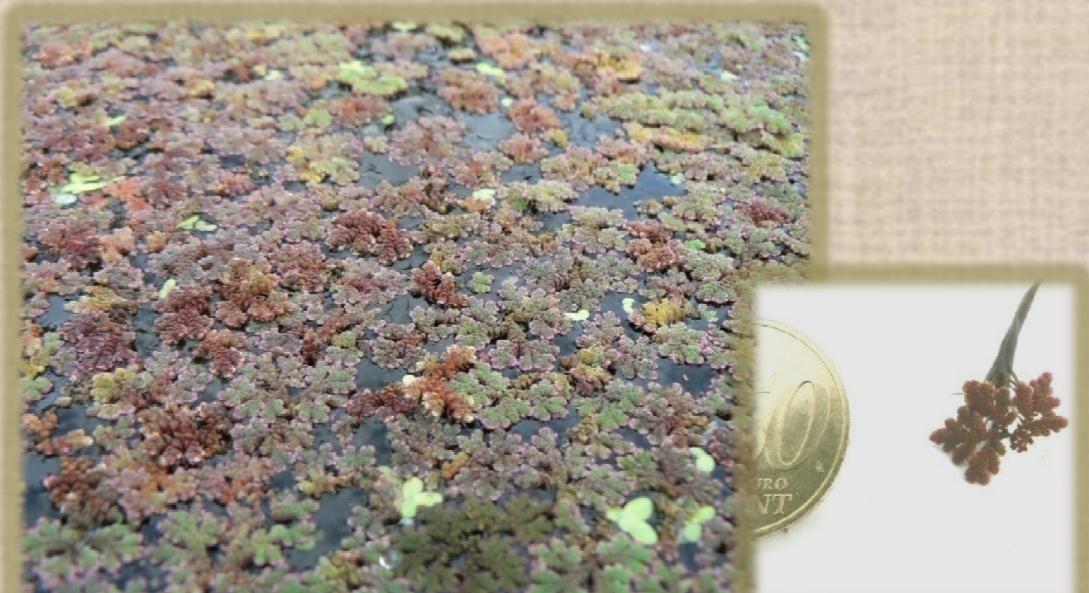
Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) liste A3 - Louftémont



Renouée à nombreux épis (*Persicaria wallichii*) liste A2 - Rendeux



Elodée dense ou égéria (*Egeria densa*) liste A1 - Gembloux



Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*) liste B2 - Grez-Doiceau

Pour plus d'informations, consulter : <http://www.fsgx.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/Doc-dispo.htm>
*Branquart E (Ed.). 2009. Alert, black and watch lists of invasive species in Belgium. Harmonia version 1.2, Belgian Forum on Invasive species, accessed on 23/09/2009 from: <http://ias.biodiversity.be>